



pour effectuer les trajets aller-retour jusqu'à la banque alimentaire situé 116 boulevard de la pomme 13011 Marseille afin d'y récupérer des denrées.

Ces trajets s'effectueront le vendredi et cela à la fréquence de 2 fois par mois.

### **DELIBERATION N° 25/2023 suite**

#### **APPROUVE**

Les termes de la convention de mise à disposition d'un véhicule du CCAS ainsi que d'un chauffeur et cela bimensuellement à compter du 19 décembre 2023.

#### **CHARGE**

Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la présente délibération, ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Pour extrait conforme  
La Vice-Présidente

Marilyne CZURKA

